Parc national des Ecrins

Autorisation n°101/2015

Avenant à l'autorisation de travaux

Pétitionnaire : Mr Le Directeur du SACO - Régie d'assainissement
Adresse : 2 chemin du Château Gagnière – 38 520 BOURG d'OISANS
Localisation des travaux : Camping de la Bérarde
Nature des travaux : Mise en place de canalisations pour assainissement
Dossier suivi par : Annick MARTINET / Mariane BENOIT

Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Ecrins,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-4 et R.331-18 ;

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, et notamment son article 31 ;

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Ecrins et notamment son article 7 ;

Vu le décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la Charte du Parc national des Ecrins et notamment son chapitre II – B et C, modalité 10 d'application de la réglementation dans le cœur ;

Vu la délibération n°2006-16 du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Ecrins portant approbation du règlement intérieur du Conseil Scientifique du Parc national des Ecrins en date du 1er décembre 2006 ;

Vu la délégation du Conseil Scientifique à sa Présidente ;

Vu la demande en date du 07/04/2014 reçue le 07/04/201, vu la demande de compléments du 11/04/2014 et les éléments complémentaires reçus le 14/04/2014 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique du Parc national des Ecrins en date du 9 mai 2014 ;

Vu la demande de prorogation en date du 24/11/2014 reçue le 24/11/2014 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique du Parc national des Ecrins en date du 25/11/2014 ;

Vu la demande de prorogation en date du 10/04/2015 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique du Parc national des Ecrins en date du 17/04/2015 ;

Considérant que les travaux décrits dans la demande sont conformes aux dispositions du décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 susvisé ;

Arrête :

Article 1 : L'autorisation n°146/2014 est prorogée pour démarrer le 20/04/2015 sous réserve que la fenêtre météo se confirme. Il convient effectivement de conduire les travaux dans des conditions météorologiques qui n'aggravent pas l'impact du chantier et de s'assurer qu'elles resteront correctes sur toute sa durée.

À Gap, le 20/04/2015,

Le Directeur du
Parc national des Ecrins,

P.D. Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Copies : - secteur de l'Oisans - mairie de Saint Christophe-en-Oisans

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr